
Renvoi au comité des finances de l'adresse du comité révolutionnaire et de surveillance de Dun-sur-Loir (Eure-et-Loir) qui annoncent l'envoi de dons en argenterie et en assignats et jurent haine implacable aux ennemis, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'adresse du comité révolutionnaire et de surveillance de Dun-sur-Loir (Eure-et-Loir) qui annoncent l'envoi de dons en argenterie et en assignats et jurent haine implacable aux ennemis, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 501;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27246_t1_0501_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

17

La Société populaire de l'Ain-sur-Saône (1), ci-devant Saint-Laurent, assure que le premier devoir du républicain est de défendre sa patrie de ses forces et de ses moyens; écrit à la Convention pour l'instruire que pendant que les uns combattent sur les frontières, les autres s'occupent de faire hommage de dons pour ces braves défenseurs. Elle vient d'envoyer au district de Pont-de-Vaux, 87 chemises, 35 paires de bas, 160 paires de guêtres, 10 cols, 6 paires de souliers, une paire de bottes et une giberne.

Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ain-sur-Saône, 15 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Défendre sa patrie est le premier devoir du républicain, et ce devoir ne peut être que subordonné à ses forces et à ses moyens. La commune d'Ain-et-Saône (*sic*), ci-devant Saint-Laurent était d'environ mille individus; pendant que les uns combattent sur les frontières, les autres réunis en Société populaire, vous font hommage des dons qu'ils ont pris sur leur nécessaire pour coopérer au soulagement de leurs frères!

II Nous venons d'envoyer au district de Pont-de-Vaux, dans l'arrondissement duquel nous nous trouvons, 87 chemises, 35 paires de bas, 160 paires de guêtres, 10 cols, 6 paires de souliers, une paire de bottes et une giberne. Puissent nos frères redoubler de valeur pour combattre nos ennemis du dehors, et imiter le zèle que vous mettez, braves représentants à terrasser ceux du dedans. Restez donc à votre poste, conservez cette attitude fière et cette intrépidité inflexible, pour déjouer les faux patriotes et ne craignez pas plus les dangers que nous venons d'éviter, que nous craignons de braver la mort pour le soutien de la République et la défense de ses fondateurs! Vivent la République et la Montagne.»

Thomas LARDY, PIC, BUY, DUSTIN, PAYET, TUPINNEY, COINDAUDÈNE, C. LANIER, CHALIARD, PATRIADRE, BOUVET, THOUVERER, NEVEUX, SALDON, LAFAY, LACROIX, JOÛETTE, JULLIARD, GUILLEMIN, LAYMES, FAITEUX, L. LARDY, BOURGEOIS, GALLAND, BRÈMOND, PIC, JACQUET, GAUJEHIN aîné.

18

Le Comité révolutionnaire et de surveillance de Dun-sur-Loir (4) instruit la Convention nationale qu'il est dans une active et perpétuelle surveillance, que les citoyens de cette commune ont déposé sur l'autel de la patrie, depuis

le 1^{er} pluviôse dernier, 120,415 liv. 18 sous, tant en numéraire qu'assignats et argenterie, ainsi que 872 liv. de laine, des chemises, bas, souliers, habits et des armes.

Ils jurent haine implacable aux ennemis, courage et surveillance pour les anéantir, salut et prospérité aux représentants fidèles d'un peuple libre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité des finances (1).

19

La Société populaire et le conseil-général de la commune de Villeneuve-les-Avignons, département du Gard, annoncent à la Convention nationale que leur église, devenue le temple de la Raison, a été dépouillée de tous ses ornements; qu'ils ont fait au district un dernier envoi de toute l'argenterie et des galons, aux fonderies de leurs cloches et de leurs cuivres, et contre le despote de Castille d'un cavalier, monté et équipé: les sacrifices disent-ils sont des jouissances pour des Français libres.

Ils terminent par féliciter la Convention sur la découverte et la punition des conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Villeneuve-les-Avignon, s.d.] (3).

« Citoyens législateurs, pères de la patrie,

Les habitants de cette commune dévorés du feu sacré de la liberté, viennent par notre organe, vous annoncer que notre église, devenue le temple de la Raison, a été dépouillée de tous ses ornements, nous avons fait un dernier envoi au creuset national de notre district de toute notre argenterie et de nos gallons, aux fonderies de nos cloches et de nos cuivres, et contre le despote de Castille d'un chevalier monté, et équipé; nous passons sous silence nos précédentes offrandes, les sacrifices sont des jouissances pour les français libres, lorsque l'intérêt public les exige et les nôtres ont été si multipliés jusqu'à ce jour qu'aucune commune ne peut en avoir fait de plus considérables.

Nous ne nous occupons aujourd'hui qu'à prêcher le langage de la raison et de la vérité, et à donner à l'homme libre le sublime caractère qui lui convient. Vous avez consolé l'humanité et la philosophie, aussi le flambeau de la Raison, ce feu sacré a déjà consommé toutes les productions du fanatisme; trop longtemps asservie sous son joug, la vraie lumière nous a enfin éclairé, l'erreur ne pourra plus nous séduire, l'amour de la patrie, de ses braves défenseurs, nos fortunes, nos vies sont toutes pour la Montagne; mourir avec elle et pour elle est notre serment favori, pourrions nous en faire de plus chers à nos cœurs? La confiance nous y a uni et notre patriotisme nous y soutiendra.

(1) P.V., XXXVIII, 21. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^é).
 (2) P.V., XXXVIII, 21. Bⁱⁿ, 3 prair. et 3 prair. (2^e suppl^é).
 (3) C 304, pl. 1132, p. 13.

(1) Saint-Laurent-de-l'Ain.
 (2) P.V., XXXVIII, 20. Bⁱⁿ, 3 prair. et 3 prair. (2^e suppl^é).
 (3) C 304, pl. 1132, p. 12.
 (4) Eure-et-Loir.